



UNION SPORTIVE BIOTOISE

CHARTRE DE RESPONSABILITE

L'Union Sportive Biotoise se dote pour cette saison 2016-2017 et les suivantes d'une charte qui permettra une éducation sportive appropriée pour tous ses licenciés.

A une époque où chacune et chacun a tendance à se replier sur soi, l'éducation sportive favorise l'ouverture sur la vie de groupe.

Après l'éducation parentale qui est de votre responsabilité, l'éducation scolaire fournie par les professeurs des écoles, collèges ou lycées, l'éducation sportive par la confiance que vous nous accordez est de notre responsabilité. Dans la vie de groupe il y a des règles à respecter :

- Le respect des partenaires et des adversaires
- Le respect des éducateurs et des dirigeants
- Le respect des horaires de convocation
- Le respect des installations mises à notre disposition

La notion de plaisir doit rester le maître mot dans le sport, aussi votre collaboration dans cette entreprise est primordiale, celle des éducateurs et dirigeants également.

En effet, le respect se doit d'être mutuel.

Cette charte vaut également pour les joueurs seniors qui étant majeurs sont directement responsables de leurs actes.

Il vous est donc demandé à tous, parents, joueurs, éducateurs, dirigeants ou spectateurs de respecter ces règles essentielles à la réussite de notre tâche.

Le Président vous remercie par avance de votre compréhension.

Je soussigné _____ responsable légal du joueur
déclare avoir pris connaissance de cette charte et autorise la commission de discipline à prendre les sanctions sportives qui s'imposeront.

Signature des parents (si mineur) ou du joueur

Précédé de la mention

« lu et approuvé »